

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Douze du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en fin de séance, du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Christiane GANE – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – M. Christian THENARD (excusé, pouvoir donné à M. Jocelyn MARTIAL) – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON (s'est absenté définitivement) – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (s'est momentanément absenté) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR
LE PROJET "PRÉSERVATION ET
VALORISATION DES PRINCIPALES
ZONES NATURELLES DU GOSIER
-
TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA
NATURE"**

CM-2019-7S-DECV-100

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2018-6S-DAF-87, en date du 18 décembre 2018, approuvant le budget primitif 2019 de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2019-5S-DECV-61, en date du 5 août 2019, relative à la candidature de la Ville à l'appel à micro-projet Terres et Mers ultramarines 2019 : Remise en état et valorisation de la biodiversité à la poudrière ;

Vu l'avis favorable de la commission "Environnement et Développement Durable" en date du 29 novembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant l'engagement de la collectivité dans la protection du patrimoine naturel et urbain ;

Considérant que la prise en compte des enjeux de la mise en valeur de la biodiversité contribue à l'amélioration du cadre de vie des administrés et usagers du territoire du Gosier et à l'attractivité du territoire ;

Considérant que la Ville a été reconnue *Territoire Engagé pour la Nature (TEN)* en juin 2019 ;

Considérant que la Ville est lauréate pour un soutien financier par l'agence Française de la Biodiversité, dans le cadre de son appel à projet TERres et MERes Ultra Marines ;

Considérant que la Ville peut bénéficier d'un soutien financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) plafonné à 85%, de même qu'un soutien financier complémentaire de la Région et d'autres co-financeurs publics ;

Considérant que le soutien financier par le FEDER dont peut bénéficier la Ville intègre le financement à 100% pour une durée de trois ans d'un poste de chargé de mission affecté à 100% à la mise en œuvre du projet défini dans le cadre de la reconnaissance de la Ville comme Territoire Engagé pour la Nature ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De valider l'engagement de la Ville dans la mise en œuvre du projet de Préservation et de Valorisation des principales zones naturelles du Gosier- Territoire Engagé pour la Nature.

Article 2 : De valider le budget global pour un montant de 1 001 400,00€, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation	Montant (€)
Autofinancement Ville du Gosier	2,85 %	24 284,00 €
Autres financements Publics :	97,15 %	977 116,00 €
<i>FEDER</i>		851 190,00 €
<i>AFB- Appel à Projet TE ME UM</i>		9 955,00 €
<i>Région Guadeloupe /Département/DEAL/AFB</i>		115 971,00 €
Total	100 %	1 001 400,00€

Article 4 : D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de partenaires financiers tels que le FEDER, Région Guadeloupe, Département de la Guadeloupe, DEAL, Agence Française de la Biodiversité et tout autre partenaire public.

Article 5 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

16 DEC. 2019
Et publication ou notification
le
16 DEC. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subventions pour le projet Préservation et valorisation des principales zones naturelles du Gosier -
Territoire Engagé pour la Nature

Date de transmission de l'acte : 16/12/2019

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 16/12/2019

Numéro de l'acte : CM20197SDECV100 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191212-CM20197SDECV100-DE

Date de décision : 12/12/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention